

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8/11/2022

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le 21/11/2022

ID : 031-213101355-20221117-2022CM102-DE



Ouverture à 20 h : appel.

Maire : lis la démission de G Gajan reçue et valide

Précise qu'il a reçu 13 démissions du groupe d'opposition pour lesquels il suspecte des non-conformités couleurs de dates et de signatures différentes, dates écrites par la même personne et pas par les signataires pas de pièces d'identités jointes, aussi il les a transmises au préfet pour contrôle de légalité. Il informe également au groupe mené par Ahmed Hamadi qu'il a saisi le préfet pour contrôle de légalité des cartes électorales vierges envoyées au domicile personnel de Mr Oliva.

A Hamadi : Quel est le 6^{ième} membre qui aurait dû être convoqué ?

Maire : Nous sommes dans l'attente

En introduction du Conseil Municipal du jour, le maire informe l'assemblée des irrégularités de déclarations d'adresses et d'activité de la Banque Populaire aux finances publiques engendrant des impositions CFE de cette banque bien inférieure aux autres banques : en prenant exemple sur la CFE qu'un petit commerce depuis très longtemps implanté à Cazères (le photographe Danis) versant 2 fois plus que la CFE appliquée à la Banque Populaire. Aussi par ce jeu de déclaration d'adresse non actualisée, la perte en CFE depuis plusieurs années représente une somme conséquente que la communauté cœur de Garonne et la commune de Cazères n'ont pas perçue depuis 9 ans . Or la délibération relative au bail signé entre la Maison Dumas foncier appartenant à la commune et la Banque Populaire qui allait l'occuper, a été votée par la précédente municipalité, Mr Hamadi était le secrétaire de séance et le maire demande alors une explication.

A Hamadi : ça ne fait pas partie de l'ordre du jour

1 : Secrétaire de séance

A Hamadi : le 6^{ième} conseiller de notre groupe n'a pas été convoqué

Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

2 : PV

A Hamadi : 77 pages à lire reçues le dimanche pour un Conseil Municipal le mardi soir n'est pas acceptable, cela représente plusieurs PV en retard. Par ailleurs, nous ne sommes pas d'accord avec la restitution des échanges.

Maire : Vous, vous avez 13 ans de retard de mise en vote des PV de Conseils municipaux !

PV du 8 juin 2022 Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

PV du 29 /06 :22 Vote Pour : 18

Vote : Contre : 5

PV du 21/07/22Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

PV du 12/08/22 Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

Maire : il s'agissait du vote de renégociation du crédit avec la banque Crédit Agricole qui a fait gagner à la commune plus de 100 000€

PV du 21/09 :2022 Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

PV du 29/09 :2022 Vote Pour : 18

Vote Contre : 5

R Defis : j'ai reçu la convocation transmise par A Hamadi, ce n'est pas légal

Maire : Quand je vous l'envoie, je reçois un message de non-délivrance du courriel envoyé

R Defis : Vous ne savez même pas envoyer un mail

A Hamadi : La Banque Populaire a investi plus de 1.3 million d'€ pour rénover la Maison Dumas, et le loyer avait été convenu en fonction de ces rénovations

Maire : Ce n'est pas ce qui est écrit dans le bail, vous avez loué comme étant une maison d'habitation !

3 : Débat transition énergétique et grands projets pour la commune

Présentation du projet "Petites villes de demain" par Laurent Sainrau support pptx joint au PV

Points clés de la présentation :

- Avec comme partenaires la région, et prochainement l'état, 2 études sont en cours, l'une sur les commerces et l'autre sur les logements vacants
 - ➔ 134 logements vacants (95 maisons et 39 appartements), prospection de ces logements en partenariat avec l'ADIL expert juridique auprès des propriétaires. Le questionnaire a été proposé à chacun, à ce jour 110 réponses reçues.
 - ➔ Diagnostic de cellules commerciales vacantes en cours, à ce jour 186 ont été identifiées surtout en centre bourg et plus encore rue du 4 septembre (61%). 2 enquêtes sont en cours, l'une auprès des commerçants, l'autre auprès du grand public
 - ➔ Visite des 3 communes par les élus de chacune avec : l'architecte conseil de l'état, le CAUE, le pays Sud-Toulousain, le CD31, les services de l'état. L'objectif de ces visites ensemble et avec ces représentants institutionnels est de mettre en réseau ces 3 communes,

faciliter les échanges sur la mobilité douce, espaces publics et végétaux...

Quelques constats : la zone commerciale tourne le dos à la gare et au centre-ville, ce qui est un non-sens économique et d'aménagement urbain, besoin d'une vision globale sur le stationnement, un patrimoine à revaloriser, identité forte de la Garonne

Maire : félicite et remercie Mr Sainrau pour la qualité de sa prestation dans sa mission de mise en œuvre du programme "Petites villes de demain". Il informe l'assemblée qu'un ouvrage sur le tourisme en Haute-Garonne vient d'être publié par le Conseil Départemental avec Cazères en Une et plusieurs autres photos, nous voilà dans les pas d'une nouvelle ville accueillante, agréable à vivre et à taille humaine.

A Hamadi : Heureux de recevoir M Sainrau dans cette assemblée, et remercie Mr Sainrau en précisant que c'est le groupe "Poursuivons ensemble pour Cazères" de M Oliva qui était à l'origine de cette initiative et l'avait engagée, le projet "Petite ville de demain" a été conventionné en septembre 2021 quand nous étions élus à la majorité,

Maire : le poste de Mr Sainrau a été publié en Janvier 2022 et Mr Sainrau a été recruté en Mars 2022.

A Hamadi : Il (le maire) ment. C'est nous qui avons défini le profil de poste.

Maire : demande à Mr Hamadi de retirer les paroles " il ment"

A Hamadi répète "il va mentir comme d'habitude"

Intervention de Grégori Brail directeur de la régie municipale d'électricité support pptx

Points clés de la présentation :

Etat des lieux de la crise énergétique que nous traversons :

31 centrales nucléaires en maintenance, 2 partiellement arrêtées, 2 complètement arrêtées (les redémarrages s'annoncent compliqués). Ce qui a pour conséquences beaucoup de tensions sur les réseaux de distribution d'électricité. La régie est directement concernée par le contrat qui la lie au RTE avec sa centrale thermique. En effet, en 2022, RTE a demandé à une fréquence inédite une production d'électricité par la centrale à fuel de Cazères. La centrale thermique de Cazères n'est pas une centrale de secours mais permet de soulager le réseau et ne pourra plus être utilisée en 2025 ou 2026. En régie, nous restons très vigilants en suivant les flux par ECOWATT et ECO2Mix, et nous engagerons des économies la nuit, serons particulièrement attentifs aux consommations pour être force de proposition en économie d'énergie surtout aux périodes de pointe (éteindre les équipements qui ne fonctionnent pas, programme de lavage court et à 30°C max, baisser la température de chauffage inférieure à 19°C..).

Lors des plans de délestage d'ENEDIS de 2 heures nous permettra d'anticiper ces coupures et faire les annonces nécessaires.

Maire : La régie est connectée au fichier de l'ARS pour les personnes dépendantes de soin nécessitant l'électricité. La collectivité se doit d'être exemplaire : extinction de l'éclairage public et veille sur la lutte contre le gaspillage énergétique dans les bâtiments dont elle en a la charge..

Le Sénat prépare un projet de loi qui facilitera l'installation de centrale électrique à énergie renouvelable comme le photovoltaïque. Nous serons prêts dès le vote de cette loi, dans quelques jours nous proposerons à l'assemblée du conseil municipal la délibération sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque posé sur le terrain communal de 14 000 m² qui fut utilisé de décharge sauvage par la précédente municipalité. Ce chantier sera soutenu techniquement et financièrement par des professionnels du photovoltaïque. La régie pourra apporter en fond propre une partie des 600 000€ qui étaient sur un compte sans intérêt, la commune pourra emprunter à 0% à la banque des territoires pour un apport en financement participatif. Donc le projet : 1 megawatt , sur 1hectare pour un investissement de 1 million d'Euro

Nous sommes actuellement en discussion sur un autre projet photovoltaïque important sur la ville, nous ne pouvons pas en dire davantage pour le moment tant que les acteurs économiques concernés n'ont pas totalement validé et contractualisé ce projet.

Public JC Caubet : En combien de temps sera amorti cette installation photovoltaïque ?

G Brail : environ 7 ans

Public JC Caubet : il faudrait acheter un barrage

Maire : nous n'avons pas la puissance financière pour une telle acquisition

Public : quelle quantité d'électricité, cette centrale produira

G Brail : On compte sur 1600h/an de production photovoltaïque, évidemment soumise à l'ensoleillement et à la température extérieure qui limite la production aux températures de 50°C (vite atteintes en plein soleil d'été).

Maire : Pour conclure, au vu de la loi à venir, ce projet devrait être rapide et par ailleurs je précise que la régie retrouvera sa fonction d'encaissement et suivi clientèle dès que les bureaux du Trésor Public quitteront Cazères en décembre 2022. Nous gardons un service public et l'assurons pour les Cazériens.

Intervention de Mr Guy sur le projet du méthaniseur

Maire : précise que le PADD a été voté en 2019 et incluait à ce moment-là pour La première fois la possibilité d'installer un méthaniseur, (cf ce qui est affiché sur les panneaux dans la salle consultable par chacun,) et par conséquent il n'y aura pas d'enquête publique sur le PLU. Il y a eu 3 réunions publiques avec Mr Guy et une permanence de 14h à 20h où il a reçu 16 personnes, la visite du

méthaniseur à Bélesta en Lauragais organisée par la mairie de Bélesta, la communauté des communes Cœur de Garonne a voté la participation au financement de l'installation du booster à Boussens ainsi que celles de Salies et celles de St Gaudens. Ces délibérations des 3 communautés de communes entérinent le financement du booster pour comprimer le gaz issu des 3 méthaniseurs agricoles sur le territoire pour l'envoyer à Lacq, mais elles en seront dispensées si le méthaniseur de Cazères voit le jour, ainsi suffisamment de gaz seront transportés par TEREGA acteur des infrastructures de transport de gaz. Ainsi l'on couvrira l'intégralité du financement de ce booster. Il rappelle que Cazères a une longue histoire avec les déchets ménagers, la collecte et traitement d'ordures ménagères sur le site de Labrioulette furent rapidement dépassés, et les excédents furent alors déposés sauvagement à Malaret, 4 hectares de dépôts sur la nappe phréatique. Le FNE (France Nature Environnement) avait saisi les autorités et fait condamner la ville de Cazères, pour défaut de protection de la nature. (informations affichées sur les panneaux dans la salle).

Ce débat s'aligne au moment même de l'ouverture de la COP27 qui fait face à l'état d'urgence climatique, rien ne peut continuer comme avant, et la commune doit devenir acteur de cette transition essentielle.

La ville bruit de rumeurs : subventions de ce méthaniseur par la mairie, c'est faux la mairie projette juste une part de financement participation de 4.5%, en tout et pour tout : Les mauvaises odeurs, c'est faux et tous ceux qui ont visité le méthaniseur de Bélesta peuvent en témoigner.

L'installation du méthaniseur porté par Mr Guy et son équipe suit l'instruction ICPE, et le calendrier de cette instruction prévoit une validation dans les 6 mois et dès lors la validation ICPE, il n'y aura pas de participation financière par les communautés de communes.

A Hamadi : un méthaniseur sur une zone agricole peut se faire sans modification du PLU selon la loi. Plus il y a de méthaniseurs, moins de financement par les communautés de communes. J'ai visité le méthaniseur de Bélesta qui est 2 fois plus petits que celui en projet à Cazères, et celui de Bélesta est destiné à la production d'électricité. Dans ce projet de méthaniseur Cazérien, il n'y a pas prévu de ramassage de déchets ménagers et il n'y aura pas de changements pour nos poubelles. Vous aviez dit que vous subventionnez, c'est plutôt une bonne nouvelle ce changement de choix avec participation financière de la mairie.

Maire : Je n'ai jamais parlé de subventions vous faites exprès de tronquer les mots sur ce dossier du méthaniseur.

F. Duc : En 2024, les déchets organiques ne pourront plus être collectés comme ordures ménagères, et c'est plutôt un atout d'avoir un méthaniseur sur le territoire pour pouvoir y déposer et revaloriser les collectes des biodéchets localisés, ce qui allégera certainement le coût du traitement des déchets.

Lecture de la lettre de Pascal Lablanche adjoint à l'environnement : joint au PV

Maire : on a entendu “on va accueillir le Mirail” “on va devenir la poubelle de Toulouse”. Comment un tel méthaniseur peut recevoir les biodéchets de 400 000 habitants ? soit 800 tonnes jour !! Et ajouter qu’à ce jour nous sommes aliénés à la Russie pour la fourniture de gaz, doit-on le rester dans le contexte actuel, où cela peut nous mener, a-t-on pensé à nos enfants ? Les colportages à l’emporte-pièce entendus dans la ville ne sont pas dignes des enjeux en cours.

J’ai entendu aussi que la CFE n’entrerait pas dans les caisses de Cazères. C’est le cas de toutes les CFE qui reviennent à la communauté des communes depuis 4 ans. La ville récupère la taxe foncière et il y aura une quinzaine d’emplois.

Les photos de sauce tomate , jetées à Belesta, sont des surplus de Buitoni qui a un procès pour empoisonnement . On ne pouvait pas les distribuer aux gens ni aux animaux

Public JC Caubet : Tous ces déchets ont coûté du pétrole de l’eau...attention que l’agriculture ne soit pas détournée au profit du méthaniseur.

A Hamadi : Il faut entendre les inquiétudes des personnes parfois excessives mais le délai est très court depuis juillet, on a aussi lu les rapports de scientifiques qui s’opposent aux méthaniseurs. La banque alimentaire se plaint de ne plus pouvoir s’approvisionner de denrées alimentaires, s’ajoutent l’inquiétude des odeurs. Je suis indécis. Quelles garanties a-t-on face à ces inquiétudes. Ça va trop vite, il faut répondre à la population.

Maire : le délai est donné par l’instruction du dossier IPCPE

A Hamadi : je parle du délai humain

Public L Chies : Quelles garanties a-t-on des déclarations faites sur le méthaniseur ?

Public Malroux : est-ce que la population va être consultée ? Suggestion d’un référendum ou sondage

Maire : n’engagera pas de frais de sondage et il faut attendre la validation ICPE
Nous réunirons chaque fois que nécessaire la population . 2.500 ex de la lettre ont été distribués dans cazerres.

MA Drieff : les déchets sont collectés à 50 km à la ronde, il y aura une valse de camion.

Mr Le Maire : soyons sérieux

Présentation du méthaniseur par Mr Guy : pptx joint au PV

Points clés de la présentation :

Présentation du rapport de l’ADEME, 1018 méthaniseurs en France, les décharges d’enfouissement représentent le 3^{ième} plus grand pollueur en gaz à effet de serre. Le projet SudWaste est associé aux réseaux de gaz GRDF. Un fois que le dossier ICPE est déposé sur un tonnage déclaré des différents intrants, on n’a pas le droit de modifier les approvisionnements, sinon c’est l’ouverture d’un autre dossier qui peut être mis en débat : nous déclarons 85% de déchets gros

producteurs industriels (restauration collectives, agroalimentaire) et 15% d'aléas agricoles. L'approvisionnement le plus éloigné est l'Intermarché à Seysse. A ce jour, l'étude du gisement monte à 140% sur un rayonnement de 50km. Concernant les transports, nous avons des transporteurs partenaires liés à la grande distribution.

Nous pourrions aussi répondre à la réglementation européenne sur les traitements des flux organiques.

Maire : Lors de la permanence en mairie de Mr Guy, sur les 16 personnes venues, 2 entreprises intéressées par le traitement de leurs déchets et projection d'un partenariat : l'abattoir de volaille Tournier et Recobrada

Mr Guy : Réponds aux différentes questions du publics :

- le digestat sera vendu 8€ la tonne aux agriculteurs locaux ce qui leur allègera leurs frais car actuellement l'amendement en azote coûte plus de 1000€ la tonne. Le dossier ICPE déposé stipule que l'entreprise SudWaste conservera la maîtrise de l'épandage sur un rayon de 10 km et hors du périmètre de captage d'eau potable.
- 10 à 15 camions de 10 T par jour estimé, l'entreprise est située en bordure d'autoroute, ces flux seront de moindre nuisance
- Convention avec l'Education Nationale pour faire un parcours pédagogique du process biologique de la méthanisation et partenariat avec les grandes écoles pour ouvrir une unité de recherche et développement
- Le dossier ICPE est en instruction par les services de l'état qui une fois validé cadrera les activités de l'entreprise

Public Malroux : est-ce que votre entreprise proposera un financement participatif à caractère social, encourage Mr le Maire d'y adhérer, demande également d'ouvrir cette participation aux communes et citoyens

Mr Guy : confirme ce type de financement par l'ouverture du capital avec le compte MIMOSA acceptant en priorité les candidats situés en zone géographique rapprochée.

Maire : A ce jour, nous sommes à l'étude de financements en investissement soit par la commune soit par la régie selon les facilités et cadre juridique des projets en transitions énergétiques.

Public Mr Gélineo : La méthanisation est une façon de valoriser les biodéchets : est-ce que nos déchets pourront aussi être ainsi revalorisés ?

Maire : la gestion des déchets est la compétence de la communauté des communes, on ne connaît pas leurs orientations stratégiques. En prochain conseil municipal nous inviterons l'adjoint de la communauté des communes en charge de la compétence des déchets, différents sujets pourront être directement discutés.

Mr Guy : nous installerons un dispositif d'apport volontaire de collecte de déchets organiques ouvert aux Cazériens

Public JC Caubet : est-ce que les gros producteurs de biodéchets contribueront au financement de votre entreprise

Mr Guy : non ils payent des taxes comme gros producteurs de déchets

Public Mr Marais : Comment lutter contre le gaspillage alimentaire

Mme Duc : loi EGALIM y tend, mais à l'heure actuelle notre société produit beaucoup de déchets, et notre entreprise n'est qu'un exutoire

Public Pilou : combien d'emplois votre entreprise créera

Mr Guy : 12 à 15 emplois

4 : vente lots Lot Hourride

Vote Pour : 23

5 : non valeurs 2022

Vote Pour : 23

6 : Créances éteintes 2022

Vote Pour : 23

7 : Annulation en délibération (21/09/2022)

A Hamadi : nous avons laissé faire cette délibération. Comment se passe le paiement des indemnités d'élus ?

Maire : la délibération prend place de l'autre

F. Duc : reprend A Hamadi sur ses propos laissant entendre que son groupe d'opposition a laissé glisser avec nonchalance la proposition de vote à main levée des adjoints. Ayant charge de la rédaction du PV de séance du 21/09/2022, j'ai enregistré l'audio de ce conseil municipal comme chaque Conseil municipaux, et Mr Defis dit très clairement "Pas d'objection"

R. Defis : confirme avoir dit "pas d'objection"

A Hamadi : Il y a des délégués qui n'ont pas vraiment de délégations, d'autres souvent absents, depuis des mois, est-ce qu'ils sont indemnisés ?

Maire : en référence au PV relatif au vote des délégués en septembre 2021, le groupe d'Hamadi avait précisé qu'il fallait un arrêté, bien confirmé par les agents de la sous-préfecture. En réponse, le maire rappelle aux agents préfectoraux que depuis plusieurs années il n'y avait pas d'arrêtés de délégation, ce à quoi les agents préfectoraux ont fait leur mea culpa n'ayant pas fait les contrôles de légalité précédemment.

Vote Pour : 23

8 : Election des 3 adjoints

A bulletins secrets Mr Pottier Mme Hurle et Mr Munier, sont élus 2, 7 et 8 eme adjoints il étaient seuls candidats

9 : Don de Mcdonald's

A Hamadi : quelle est la valeur d'acquisition neuve, et à ce jour quel est sa valeur ?

Maire : c'est un don, on a à charge le démontage et remontage par des sociétés spécialisées en conformité aux jeux d'enfants.

A Hamadi : quel en est le coût ?

Maire : nous vous ne donnerons quand nous en aurons les chiffres

A Hamadi : Y a-t-il des marques publicitaires ?

Maire : bien sûr que non

Vote Pour : 18

Vote Abstention : 5

10 : Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement

Maire : Lors du dernier conseil communautaire, la question du partage s'est posée concernant cette part communale à reverser à la communauté des communes, et en toute logique et sans hésitation, nous avons voté pour. Pour mémoire, le plus gros investissement de la communauté des communes est le gymnase du Lycée alors que les enfants des communes du nord ne fréquentent pas le lycée de Cazères. De même, soyons solidaire à l'échelle du territoire pour les installations d'aménagements qui vont se faire et qui donneront l'attractivité à chacune des communes.

R Defis : quelle est l'estimation à N-1

Maire : je ne me souviens plus, je vous le donnerai

Vote Pour : 23

Comme il n'y a pas de question du groupe minoritaire, le conseil municipal est terminé à 23 h 20

Le Secrétaire de séance,

Florence Due 

Le Maire,

Jean-Luc  Hurrière



Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le 21/11/2022



ID : 031-213101355-20221117-2022CM102-DE